

N°111 - Valable du 1er octobre au 31 décembre 2019 et relatif à la période du 1er juillet au 30 septembre 2019 Type: SCPI classique à capital variable Catégorie: Immobilier d'entreprise

ÉDITORIAL

Chères associées, Chers associés,

Après un premier semestre mitigé, la demande placée des bureaux en Île-de-France revient à ses ratios usuels avec quelques 543 400 m² transactés au 3 ème trimestre. Ces bons résultats permettent au marché d'afficher un volume total de commercialisations de l'ordre de 1,7 million de m², en repli de seulement 11 % en un an mais en droite ligne avec sa moyenne décennale. Cet été indien sort le marché de sa torpeur du début d'année et laisse présager d'une fin d'exercice plus dynamique qui devrait atteindre 23 millions de m².

En immobilier logistique, la demande placée atteint 2 369 000 m², un niveau supérieur de 11 % aux volumes moyens placés à 5 ans.

Toujours en immobilier logistique, les montants investis progressent nettement pour culminer à un niveau de 2,2 milliards d'euros à fin septembre. Les transactions unitaires et les acquisitions de portefeuilles devraient permettre de dépasser les 3,7 milliards d'euros investis en 2019, soit un niveau inégalé par le passé dans le

Dans ce contexte, votre SCPI Interpierre France poursuit son développement avec une augmentation de sa capitalisation à 165,2 M€, tout en maintenant sa distribution avec le versement d'un acompte de 13,5 € par part ce trimestre.

La taux d'occupation financier s'améliore considérablement ce trimestre et s'établit à 96 % contre 92,2 % au trimestre précédent.

En matière d'investissements, votre SCPI poursuit son activité à un rythme en phase avec la collecte. Ce trimestre est notamment marqué par la signature en juillet de la promesse d'acquisition d'un portefeuille de 9 actifs mixtes et 1 actif à usage de bureaux représentant une superficie de plus de 35 000 m² pour un montant total de 33,3 M€. Ces actifs sont situés en France dans des zones tertiaires et d'activités reconnues et 45 % des loyers sont sécurisés au-delà de 9 ans.

Issu de ce portefeuille, votre SCPI a procédé à l'acquisition en juillet de l'immeuble situé à Maromme (76) à usage de bureaux et locaux d'activité pour une surface de 4 247 m².

Enfin, votre SCPI a cédé plusieurs lots au cours du trimestre, le dernier en date étant l'actif à usage de bureaux et activité situé à Vitry-sur-Seine vendu pour un prix net vendeur de 8 M€.

Toute l'équipe de Paref Gestion se joint à moi pour vous souhaiter

une très bonne fin d'année 2019. Bien Cordialement. Anne SCHWARTZ Directrice Générale

L'ESSENTIEL DU 3ème TRIMESTRE Capitalisation au 30/09/2019 165,2 M€ Nombre d'associés au 30/09/2019 2 203 Acompte sur distribution au titre du 3T 2019 13.5€ Prix de souscription 1 050 € dont 10 % de commission de souscription Prix de retrait 945€ 80 Nombre de lots composant le patrimoine Surface totale 86 897 m²

PERFORMANCES AU 31/12/2018

Taux de rendement interne (TRI)

10 ans 5,33 % 5 ans 3,38 %

Taux de distribution sur valeur de marché

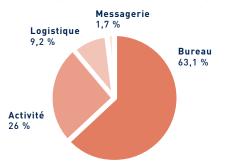
5,26 %

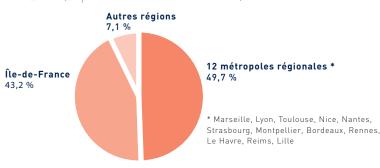




PATRIMOINE

RÉPARTITION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE (exprimée en valorisation HD)





PROMESSES D'ACHAT DU TRIMESTRE

Portefeuille Lumière - 10 actifs sous promesse

Surface: 35 142 m² Signature de la promesse: Juillet 2019 Prix d'acquisition AEM: 33 272 000 € Taux AEM immédiat: 7,06 % 9 actifs mixtes et 1 actif à usage de bureaux avec 16 preneurs, en très bon état général, sont situés en France dans des zones tertiaires et d'activités reconnues (Grenoble, Lyon, Nantes, Bordeaux, ...). 45 % des loyers sont sécurisés au-delà de 9 ans.

INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

ZI de la Maine, Rue Berthelot - Maromme (76)

Surface : 4 247 m² Signature de l'acte : Juillet 2019 Prix d'acquisition AEM : $8\ 228\ 000\ €$ Taux AEM immédiat : $6\ \%$

L'ensemble occupé par un monolocataire est un immeuble clés en mains de bureaux et locaux d'activité, issu du portefeuille Lumière. Il est situé dans la principale zone rouennaise à 10 minutes du centre ville de Rouen bénéficiant d'une dynamique immobilière croissante. Le site est également accessible par l'autoroute A 150 - 1h30 au départ de Paris Porte Maillot.



ARBITRAGES DU TRIMESTRE

Vente(s) à la découpe

| Immeuble | Destination | Date | Prix net vendeur | Surface |
|-------------|-------------|------------|------------------|---------|
| LABEGE (31) | Bureau | 16/07/2019 | 280 000 € | 291 m² |
| LABEGE (31) | Bureau | 12/09/2019 | 105 000 € | 107 m² |

Vente(s) hors vente(s) à la découpe

| Immeuble | Destination | Date | Prix net vendeur | Surface |
|---------------------------|-------------|------------|------------------|----------|
| BONDOUFLE (91) | Logistique | 11/07/2019 | 2 810 000 € | 9 493 m² |
| VITRY/SEINE - GRIMAU (94) | Activité | 26/09/2019 | 8 000 000 € | 7 025 m² |

SITUATION LOCATIVE

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

96 %

Pour le calcul du Taux d'Occupation Financier, la société de gestion a retenu la méthodologie de calcul édictée par l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) et l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

LOCAUX VACANTS

Au cours du 3ème trimestre 2019, 16 lots sont vacants et représentent une surface totale de 2 992 m² de locaux à usage de bureaux situés à Villejuif [94], Vitry/Seine Ardoines [94], Nantes [44], Yvry/Seine [94] Labège [31], Neuilly [92] et Bron [69]. Les actifs représentant une situation de vacance locative font l'objet d'une attention toute particulière. Tous les scénarios sont envisagés pour optimiser le parc locatif d'Interpierre France.

BAUX SIGNÉS

| Immeuble / Locataire | Activité | Nature | Date d'effet du bail | Loyer actuel | Surface |
|-------------------------------------|-----------------|--------|----------------------|--------------|---------|
| COLOMBIER-SAUGNIEU (69) /HNS INVEST | Immobilier | Bureau | 01/09/2019 | 59 000 € € | 380 m² |
| IVRY-SUR-SEINE (94) / APTICOM | Agroalimentaire | Bureau | 01/07/2019 | 21 060 €€ | 122 m² |

PRISES D'EFFET

| Immeuble / Locataire | Activité | Nature | Date d'effet du bail | Loyer actuel | Surface |
|--|--|----------|------------------------|--------------|---------|
| VITRY/SEINE - ARDOINES (94) / CIET | Etudes, Conseils, Services aux entreprises | Bureau | 01/07/2019 - Renouvelé | 13 011 €€ € | 149 m² |
| VITRY/SEINE - ARDOINES [94] / SAS KRONACOM | Santé, Social, Services à la personne | Activité | 01/08/2019 | 22 500 € € | 250 m² |
| IVRY/SEINE [94] / APTICOM | Agroalimentaire | Bureau | 01/07/2019 | 21 060 € | 122 m² |
| COLOMBIER SAUGNIEU (69) / HNS INVEST | Immobilier | Bureau | 01/09/2019 | 59 በበበ € | 380 m² |



SCPI INTERPIERRE FRANCE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable La note d'information a reçu le visa AMF SCPI N°05-34 en date du 7 octobre 2005 Siège social : 153, boulevard Haussmann - 75008 Paris

LIBÉRATIONS CONSTATÉES

| Immeuble / Locataire | Activité | Nature | Fin de bail | Loyer actuel | Surface |
|-----------------------------------|----------------------------|--------|-------------|--------------|---------|
| NEUILLY (92) / SCI MARQUETTE | Immobilier | Bureau | 01/07/2019 | 25 297 € | 45 m² |
| COLOMBIER-SAUGNIEU (69) / VIGILEC | Electronique / Electricité | Bureau | 31/08/2019 | 57 860 € | 380 m² |

VOTRE SCPI À LA LOUPE

CAPITAL

Le capital s'élève à 157 308 parts en fin de trimestre.

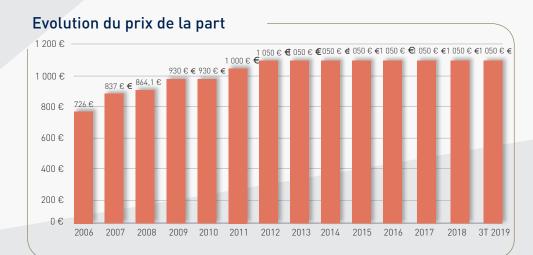
| Trimestre | Capital initial | Souscriptions | Retraits | Annulations | Capital final | Souscripteurs |
|-----------|-----------------|---------------|----------|-------------|---------------|---------------|
| I | 129 348 | 12 017 | 13 | 680 | 140 672 | 1 956 |
| II | 140 672 | 9 615 | 48 | 811 | 149 428 | 2 082 |
| III | 149 428 | 9 190 | 114 | 1 196 | 157 308 | 2 203 |

PRIX DE LA PART

Le prix de la part est fixé à 1 050 €.

Il est possible de souscrire des parts en nue-propriété ou via des contrats d'assurance vie en unité de compte.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à nous contacter (coordonnées au dos).



PRIX DE RETRAIT

Le prix de retrait, applicable dans la limite de nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €.

VALEURS DE RÉALISATION ET DE RECONSTITUTION

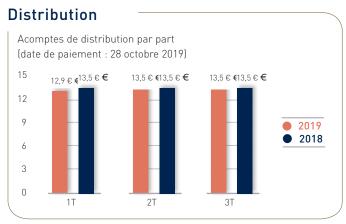
Valeur de réalisation au 31/12/2018

886 €

Valeur de reconstitution au 31/12/2018

1 056 € €

DISTRIBUTION ET DIVIDENDE ANNUEL





Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Tout investissement comporte des risques, notamment de pertes en capital. La société de gestion ne garantit ni la rentabilité ni le capital investi. Ce placement ne présente pas de garantie en capital. La durée de placement recommandée est de 8 ans minimum.



SCPI INTERPIERRE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'intégralité des informations figure dans la note d'information de la SCPI Prix: Le prix de la part est reporté sur le présent bulletin trimestriel et sur le INTERPIERRE FRANCE.

Fiscalité en cas de cessions de parts ou d'immeubles (régime des plus- Libération : Les parts souscrites au comptant doivent être libérées intégralement values immobilières - PVI)

- régler l'impôt correspondant auprès de la recette des impôts.
- Cession d'immeubles par la SCPI : la Société de gestion établit la déclaration et acquitte l'impôt correspondant pour le compte de l'associé selon sa catégorie client (KYC) également complétée et signée. (IR ou BIC)

fiscales annuelles adressées aux associés pour les reporter sur leur déclaration premier jour du quatrième mois, suivant la réception intégrale des fonds par la de revenus n° 2042 C en vue du calcul du revenu fiscal de référence des société. contribuables.

Fiscalité de l'abattement pour durée de détention (immeubles et parts Les demandes de retraits, formulées au prix de retrait en vigueur, doivent détenus depuis plus de 5 ans)

l'abattement est fixé à 6 % par an au-delà de la 5^{ème} année de détention, 4 % par an pour la 22ème année et une exonération totale au-delà de 22 ans. En ce Les parts faisant l'objet d'un retrait cessent de bénéficier des revenus à partir du qui concerne l'imposition des prélèvements sociaux, l'exonération au titre des 1er jour du mois suivant celui au cours duquel le retrait a eu lieu. prélèvements sociaux (CSG,CRDS, et autres prélèvements d'un taux global de 17,2 %) intervient de manière progressive chaque année et n'est acquise qu'à compter de 30 ans de détention.

Les informations qui précèdent sont communiquées en fonction des dispositions fiscales françaises actuellement applicables, sous réserve de toutes modifications législatives ultérieures. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la fiscale personnelle des investisseurs.

Modalités de souscription et de retrait des parts

Souscription

Minimum: CINQ (5) parts pour tout nouvel associé.

Information du client : Avant toute souscription (en démembrement, au comptant, à crédit ou via un contrat d'assurance vie en unité de compte), le souscripteur doit se voir remettre et prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel, de la note d'information et son actualisation disponible auprès de la société de gestion et sur son site internet www.paref-gestion.com.

bulletin de souscription.

de leur montant nominal et du montant de la prime d'émission. En cas de • Cession de parts de l'associé : Il appartient à l'associé de calculer et déclarer financement, le bulletin de souscription ne doit être transmis à la société de la plus-value imposable dans le délai d'un mois à compter de la cession, et de qestion qu'après accord du prêt et versement du montant total de la souscription.

> Dossier de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir à la société de gestion, dûment complété et signé, accompagné de la fiche de connaissance du

Jouissance des parts : La date de jouissance correspondant au droit de percevoir La société de gestion reporte infine la quote-part de PVI dans les informations les dividendes (4 acomptes trimestriels par an) est fixée pour votre SCPI, au

Retrait

être adressées à la société de gestion par lettre recommandée avec avis de Pour la détermination du montant imposable à l'impôt sur la plus-value, réception et sont traitées à la fin de chaque mois par ordre chronologique

Si les souscriptions excèdent les retraits, la société rembourse et annule les parts. Le prix de retrait ne peut être effectué à un prix supérieur au prix de souscription en vigueur, diminué de la commission de souscription.

Si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion donne la possibilité à l'associé de faire racheter ses parts sur le fonds de remboursement, taxation des plus-values et revenus éventuels peut être dépendante de la situation voté par l'assemblée générale du 14/05/2008, dans la limite des fonds disponibles. Ce fonds est alimenté dans la limite d'un plafond de 300 000 € par le produit des ventes d'immeubles

> Le prix de retrait par le fonds est fixé à 810 € depuis le 15/05/2014. Ce prix se situe entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Cession - Mutation des parts

Lorsque la mutation de parts s'opère par cession directe entre vendeur et acheteur (marché secondaire ou de gré à gré) ou par voie de succession ou de donation (mutation), la société de gestion percevra à titre de frais de dossier, une somme forfaitaire par bénéficiaire dont le montant est fixé dans la note d'information.

La société de gestion ne garantit pas la revente des parts.

LEXIQUE

Capitalisation : Elle est le multiple du nombre de parts en circulation par le prix Il se détermine par la division (i) du montant total des loyers et indemnités d'émission (prix de souscription) en vigueur.

Taux de rentabilité interne (TRI) : Il indique la rentabilité d'un investissement, en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Taux de distribution sur valeur de marché (DVM) : le taux de distribution sur valeur de marché de la SCPI est la division du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année n par le prix de part acquéreur moyen de l'année n

Taux d'occupation financier (TOF) : le TOF est l'expression de la performance locative de la SCPI. Pour le calcul du TOF, la société de gestion a retenu la méthodologie de calcul édictée par les membres de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier et l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyers (ii) par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée. Il est mesuré le dernier jour du trimestre civil, prenant en compte les flux effectivement facturés au titre du trimestre civil. Ce taux mesure la performance locative financière de la SCPI.

Valeur de réalisation : La valeur de réalisation est égale à la somme de la valeur vénale des immeubles et de la valeur nette des autres actifs de la société. Elle est basée sur l'évaluation du patrimoine faite en fin d'année.

Valeur de reconstitution : La valeur de reconstitution de la société est égale à la valeur de réalisation augmentée du montant des frais afférents à une reconstitution de son patrimoine. Elle tient compte de tous les frais de constitution du patrimoine et sert de base à la fixation du prix d'émission.

Contactez-nous pour toutes vos questions sur votre SCPI: T 01 86 90 41 10 / M associes@paref.com www.paref-gestion.com

